RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME ERASMUS +

DÉCISION N° DM-26-297

EN DATE DU 31 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-221 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Cécile Bréon, déléguée dans les fonctions relatives à l'enfance, la famille et la parentalité ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'apporter son soutien technique pour la gestion financière d'une subvention dans le cadre du programme ERASMUS+ pour 3 enseignants de l'école élémentaire Est Passeleu ;

D É C I D E

DE SIGNER avec madame Nelly FESSEAU, chargée de l'octroi des subventions pour l'Union Européenne, une convention visant à déléguer à la Ville la gestion financière en dépenses et en recettes, de la subvention, dans le cadre du programme ERASMUS+, obtenue par les 3 enseignants, pour un montant maximal de 3 226 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, des familles et de la parentalité,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260731-lmc1H14454H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/07/2026
Date de Publication : 31/07/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260731-lmc1H14454H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/07/2026
Date de Publication : 31/07/2026